

Paris, le 12 août 2021

COMMUNIQUE INFORMATION REGLEMENTEE

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du

PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Incluant le Rapport financier semestriel de la BFCM 30 JUIN 2021

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document, est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

Ce premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 12 août 2021 auprès de l'AMF, est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt D.21-0334-A01.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

Contact : Sandrine Cao-Dac Viola

Tél. : 01 40 16 28 13

mailto: BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr